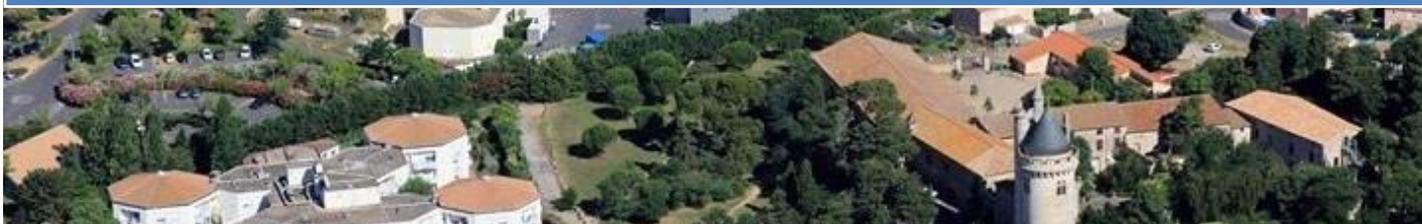


CCTP

**Salle Familles
D.2.75**



SOMMAIRE

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET	Page 2
II – DESCRIPTION GENERALE	Page 3
III – PROGRAMMES TECHNIQUES	
3.1 – Commun à tous les lots	Page 7
3.2 - Lot n°3 : Cloisons / Faux plafond	Page 9
3.3 - Lot n°4 : Chauffage / Ventilation / Climatisation	Page 14
3.4 - Lot n°6 : Courant Fort / Courant Faible / Téléphonie / informatique	Page 22
3.5 - Lot n°7 : Menuiseries intérieures	Page 28
3.6 - Lot n°9 : Peintures	Page 35
3.7 - Lot n°10 : Revêtements de sols	Page 40
VI – ANNEXES « Plans »:	
- Annexe 1_Fiche Hygiène et Sécurité	
- Annexe 2_24 02 12 CETP CHB_V3_DSTB	
- Annexe 3_Planning Salon Famille D.2.75	
- Annexe 4_Plans :	
- 01.D.2.50.B.A.	
- 14-D.2.23.CVC.Extrait	
- 14-D.2.23	
- 16-D.2.092.CFO	
- 17-X.2.69.D.I.	
- 17-X.2.75.CFa	
- Plan EDL - PROJET	
- Plan vue de face	
- Plan de principe F.Plafond	
- Plan de principe D.I.	
- Plan de principe CFO-CFa	
- Plan de principe C.V.C.	

I - PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet « la création d'une salle d'accueil pour les familles » pour le Centre Hospitalier de Béziers sur le Site Montimaran.

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. Ils permettront la création d'une pièce au niveau d'une attente actuelle au R+2.

LOT	DESIGNATION
LOT 3	Cloisons / Faux-plafonds
LOT 4	Chauffage / Ventilation / Climatisation
LOT 6	Courant Fort / Courant Faible / Téléphonie / informatique
LOT 7	Menuiseries intérieure
LOT 10	Peinture
LOT 11	Revêtements de sols

LA VISITE DES LIEUX EST
OBLIGATOIRE

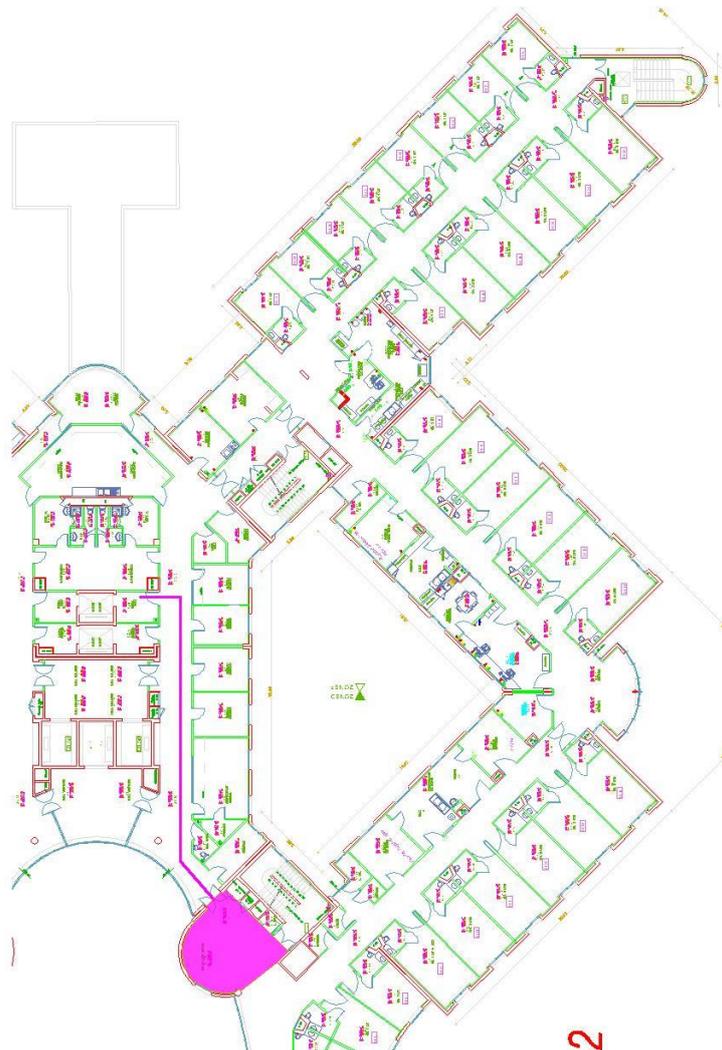
II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

La zone de travaux se situe au niveau R+2 (service GAOC) sur les zones D du bâtiment sur Centre Hospitalier de Béziers.

➔ ETAT DES LIEUX

Les travaux devront se faire en co-activité, le centre hospitalier ne pouvant pas stopper l'activité.

Le niveau est desservi par un monte charges depuis le niveau R-2 accessible par la voirie.



Je soussigné,, représentant la Sté, atteste
m'être rendu ce pour prendre connaissance des lieux afin de
répondre à la consultation concernant **Salle Famille D.2.75, sur le site de Montimaran**, afin
de répondre à l'appel public à la concurrence.

Signature du Soumissionnaire

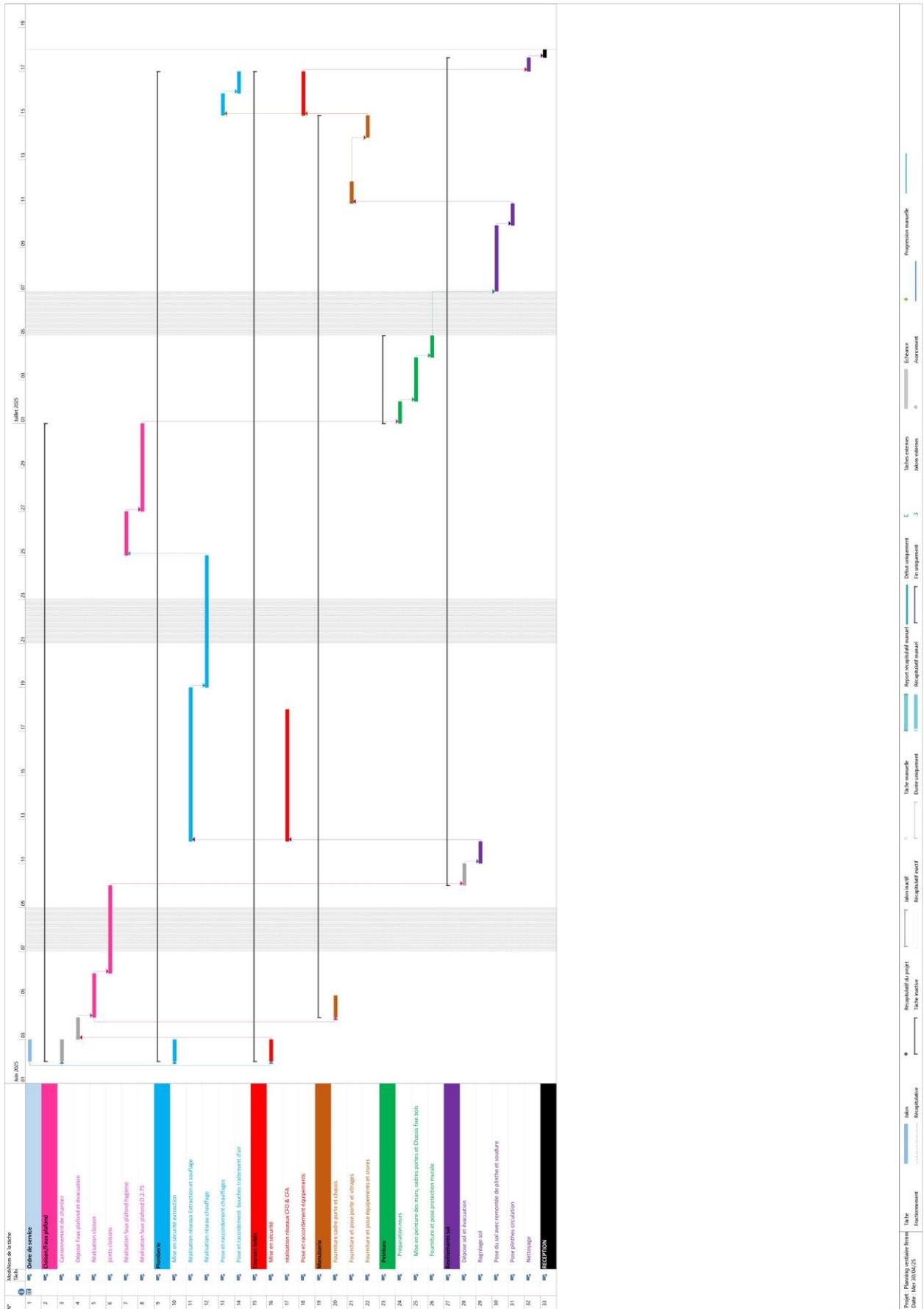
Fait à Béziers, le
Signature du Centre Hospitalier de Béziers

Chargé d'affaire

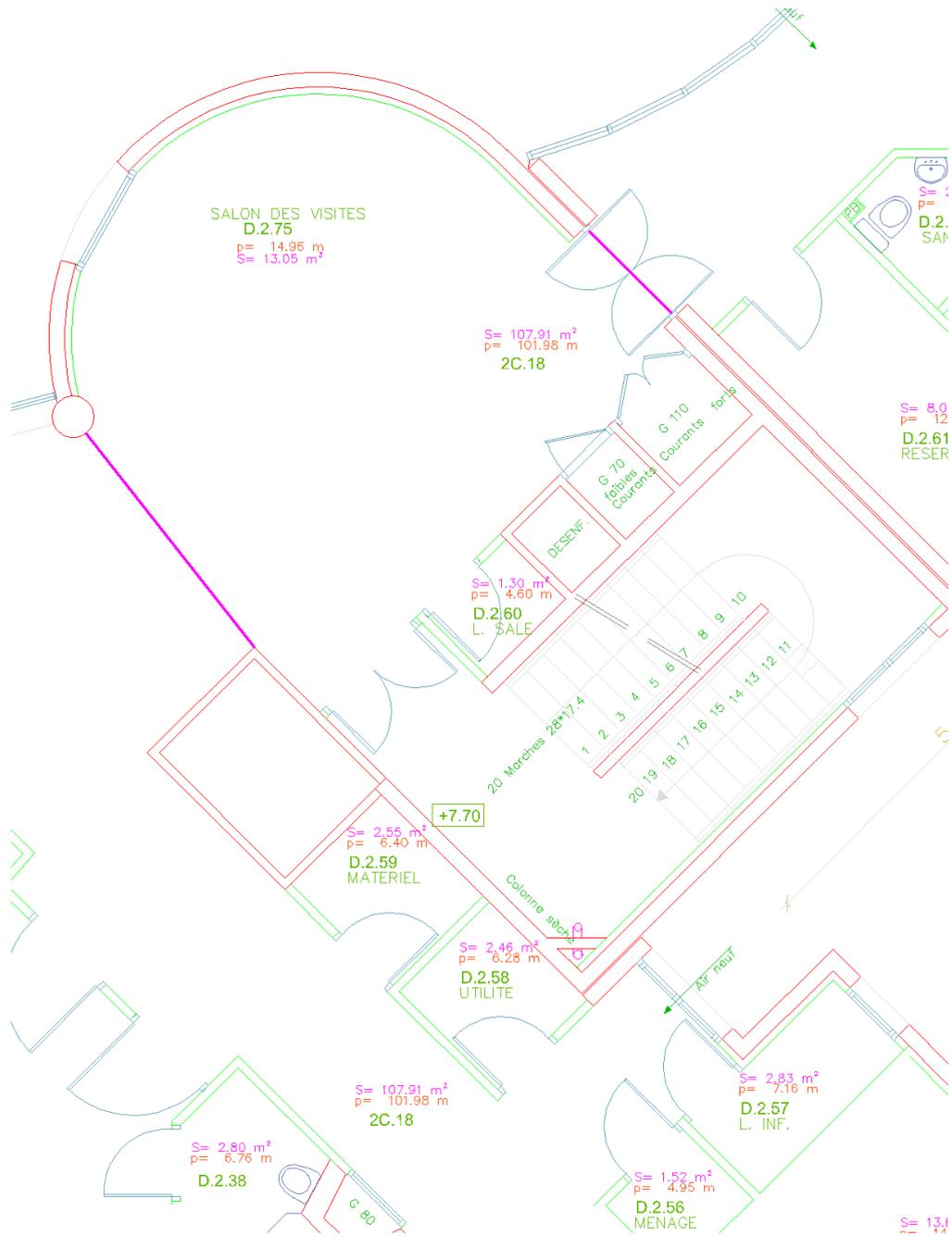
PLANNING PREVISIONNEL

Début du chantier :

Durée : 7 semaines



INSTALLATION DE CHANTIER



III – PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

Commun à tous les lots

→ ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux seront réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages et aux ouvrages mitoyens en activité durant les travaux.

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc....)

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc...., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise. Certaines opérations seront à réaliser le samedi.

→ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- ✓ **Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.**
- ✓ Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc....
- ✓ Enlèvement des déchets et nettoyages par aspiration
- ✓ Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux
- ✓ L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution de ses travaux, ainsi que les coûts BET, contrôles, etc....
- ✓ L'entreprise devra transmettre à la fin du chantier toutes les pièces afférentes au chantier, plans, calculs, mise à jour des schémas électriques, procès-verbaux au feu, avis techniques des produits, etc.... D.O.E., 2 supports papier + 1 support informatique (**Fichiers AUTOCAD 2018**).

Le fond de plan sera fourni par la Direction des Services Techniques.

✓ **Plans et notices :**

L'entreprise remettra préalablement à la réception :

- ✓ les plans de récolement de l'installation
- ✓ les notices techniques des appareils

→ **Obligations de l'entrepreneur :**

Les travaux comprennent tous ceux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, au bon fonctionnement suivant les cahiers règlements, DTU, normes, sécurité incendie, etc..... y compris calculs, plans, croquis, essais, etc... à la charge de chacun des lots.

Les travaux nécessaires pour la levée des réserves de réception, si nécessaire.

Les contraintes d'accès au site, les contraintes horaires pour travaux bruyants, l'hygiène environnementale, les plages horaires pour l'approvisionnement des matériaux, confidentialité, etc.... doivent être respectés.

→ **Connaissance du projet :**

Il est précisé aux entrepreneurs que pour tous renseignements concernant les dispositions prévues pour les autres corps d'état, qui peuvent interférer ou avoir des incidences pour leur propre lot, ils sont tenus de se référer aux devis descriptifs, plans ou toutes pièces de dossier du ou des lots correspondants.

Par le seul fait de soumissionner, chaque entrepreneur reconnaît avoir examiné avec soin toutes les pièces du dossier et avoir signalé aux Maîtres d'œuvre les imprécisions, omissions ou contradictions qu'il aurait pu relever et que toutes solutions y ont été apportées, ou qu'il a personnellement envisagé et pris à son compte toutes mesures propres à y remédier.

De ce fait, aucune omission ou insuffisance de précision, défaut de prévisions de la part de l'entrepreneur, faute de compléments d'études ou tous autres motifs ne sauraient être invoqués par lui, après remise des offres comme en cours d'exécution, pour le soustraire ou tenter de réduire l'importance de ses obligations.

De même, aucun entrepreneur ne pourrait non plus réclamer de supplément en s'appuyant sur ce que des désignations mentionnées sur les plans et devis pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire, ou sur des omissions évidentes qui pourraient se révéler, mais également non dénoncées avant la remise des offres.

Par ailleurs, il est fait rappel du prix global et forfaitaire des prestations à réaliser.

→ **Réserve:**

Si des réserves sont émises par l'entreprise sur le dossier de consultation, celles-ci devront être formulées par écrit sous forme d'une note annexée à son Acte d'Engagement, éventuellement chiffrées, en complément de son bordereau de prix.

Après la signature du marché, aucune réserve ne sera recevable de la part de l'entreprise.

NOTA : - Tous les travaux de rebouchage après passage de réseaux, y compris respect des règles C.F., réalisés par un lot, sont à la charge du lot concerné

→ **Obligations du Maître d'Ouvrage :**

Mise à disposition aux entreprises pendant la durée des travaux :

- ✓ 1 sanitaire à proximité
- ✓ L'eau EU / EV
- ✓ L'électricité
- ✓ Description sommaire des ouvrages + plans D.S.T (en DWG sur demande).

CCTP LOT 3

**Salle Familles
D.2.75**



30/04/2025

Lot n°3

Cloisons - Faux plafonds

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX

- ✓ Les prestations à la charge de la présente entreprise dans le cadre de son marché comprennent implicitement :
 - la fourniture, transport et mise en œuvre de tous les matériaux, produits et composants de construction nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages de son marché ;
 - l'établissement des plans de réservation ;
 - la réception de l'état des supports en présence du maître d'œuvre et de l'entrepreneur ayant réalisé les supports ;
 - le nettoyage des supports et l'enlèvement des déchets ;
 - le ou les plans d'appareillage et de calepinage ;
 - la fourniture et pose des plafonds prévus au marché, y compris la fourniture et pose des ossatures primaires et/ou secondaires nécessaires ;
 - la fourniture et pose des accessoires tels que profilés de finition, d'arrêts, cornières de rives, etc., et tous les autres accessoires de pose et de fixation ;
 - la fourniture et pose des couvre-joints ou autres dispositifs au droit des joints de dilatation, le cas échéant ;
 - la fourniture et mise en place des matelas isolants le cas échéant ;
 - la fourniture et l'installation des barrières coupe-feu et/ou acoustiques selon le cas ;
 - les sujétions imposées par les impératifs des autres corps d'état ;
 - les entailles, découpes, etc., pour recevoir luminaires, bouches d'aération et autres ;
 - tous les échafaudages, agrès, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à la réalisation des travaux ;
 - tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, raccords, etc., dans les conditions précisées aux documents contractuels
 - le nettoyage des ouvrages finis pour la réception sans aucune tache ou autre ;
 - la protection des ouvrages jusqu'à la réception ;
 - l'établissement des plans d'exécution dans le cas où ils sont à la charge de l'entrepreneur selon le CCAP ;
 - la protection des ouvrages des autres corps d'état pouvant être détériorés ou salis par les travaux du présent lot
 - la main-d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, etc., de ses ouvrages en fin de travaux et après réception.

- ✓ Toutes les cloisons règneront de plancher à plancher jusqu'en sous-face de dalles ou de retombées de poutres de façon à limiter les ponts phoniques entre locaux. Epaisseur à déterminer en fonction des règles D.T.U., hauteur, acoustique, l'isolation acoustique entre locaux est très importante, sécurité incendie suivant l'affectation des locaux.

- ✓ La finition sera soignée pour mise en peinture directe.

- ✓ Pose des cadres de portes ou châssis fixes (fourniture faite par le lot 6 : menuiserie)

- ✓ **Cloisons sèches**

Les plaques de parement en plâtre seront conformes à la norme NF P 72-302.
Les complexes et sandwichs à base de polystyrène expansé seront conformes à la norme NF P 72-303. Les autres complexes et sandwichs isolants seront conformes aux Avis Techniques correspondants.
Les ossatures métalliques seront protégées contre la corrosion par galvanisation à chaud, conformément à la norme NF A 36-321, classe de fabrication 1 ou 2 suivant plis et épaisseur, masse de revêtement de zinc correspondant au moins à la qualité Z 275.

L'ensemble des produits, plaques, accessoires de fixations, ossatures, utilisés seront en provenance d'un même fabricant. En cas de changement de marque par rapport au CCTP, l'entrepreneur précisera sur son offre détaillée les références des produits qu'il se propose d'employer. La marque choisie présentera les mêmes caractéristiques que la marque précitée. Il devra joindre également les fiches techniques correspondantes par ouvrage, faute de quoi la marque préconisée au présent CCTP sera considérée comme définitivement retenue par l'entrepreneur.

✓ **MISE EN OEUVRE**

Il sera procédé aux essais et contrôles suivants dans les conditions définies ci-après :

✓ **Essais et contrôles relatifs à la solidité des ouvrages :**

L'entrepreneur sera tenu de satisfaire sans supplément de prix à toutes les demandes du bureau de contrôle concernant tant la qualité des matériaux que les dispositions de mise en œuvre.

✓ **Essais et contrôles relatifs à la sécurité :**

Sans prescription particulière, l'entrepreneur est tenu de présenter sans supplément de prix, tous documents et toutes justifications concernant les dispositions envisagées et les matériaux employés notamment en matière de degré coupe-feu.

• **Huisseries**

L'entrepreneur du présent lot est chargé de la pose des huisseries métalliques qui lui seront fournies par le lot Menuiseries intérieures.

Les pieds seront posés sur un carré de ASSOUR V.

L'entrepreneur est tenu de vérifier l'aplomb, l'alignement et les équerres des huisseries avant l'exécution de ses cloisonnements. Il sera tenu responsable des imperfections s'il n'a pas signalé les constatations qu'il aurait pu faire avant l'exécution de ses ouvrages.

• ~~**Plaques de doublage**~~

~~Les principales sujétions de mise en œuvre des plaques de doublage sont les suivantes :~~

- ~~- Pose par collage directement sur le support, suivant préconisation du fabricant,~~
- ~~- Raccordements avec les bâtis, les huisseries ou les menuiseries extérieures,~~
- ~~- Poteau en sapin blanc du Nord pour arrêt du doublage thermique lorsque celui-ci est arrêté en un point quelconque de la paroi,~~
- ~~- Baguettes métalliques d'angle sur 2 m de hauteur,~~
- ~~- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant.~~

• **Cloisons**

Les principales sujétions de mise en œuvre des cloisons sont les suivantes :

- Rails de liaison en plafond et à la jonction avec d'autres séparations verticales,
- Taquets de liaisonnement des éléments de cloisons,
- Raccordements avec les bâtis ou les huisseries,
- Renforts en bois à l'intérieur des cloisons pour permettre la pose de tous les équipements suspendus prévus fixés dans les cloisons plâtre (appareils sanitaires, mobiliers suspendus, tablettes, bras pour TV, mains-courantes, barres de relevage, etc.),
- Création d'orifices avec encadrement en sapin pris entre les deux plaques de plâtre cartonné au droit des trappes de visite sur gaines d'encoffrement des canalisations,
- Baguettes métalliques d'angle sur 2 m de hauteur,
- Renforts pour cloisons de grande hauteur.

- **Traitements des joints**

Tous les joints des plaques de doublage, cloisons ou plafonds seront traités de la manière suivante :

- Enduit de collage, pose de calicots,
- Enduit de finition,
- Ponçage,
- Enduit de lissage,
- Si la bordure des plaques n'est pas biseautée, le tasseau ou la contre-latte située en bout de plaque sera posé à 3 mm en retrait par rapport au nu fini, de façon à éviter toute saillie du joint,
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant.

✓ **PLAFONDS EN FIBRE :**

- Faux plafonds par éléments démontables rapportés suspendus en dalles de fibre de roche comprimée en sous-face, plaques lisses de 600 x 600, épaisseur minimum 6 mm, à bords droit.
- Le plafond sera composé d'un substrat minéral à faible biopersistance, et non nocif suivant la directive 97/69/CE.
- Pose sur ossature apparente en creux, en profilés T laqués, avec couleurs au choix de l'architecte, suspendue par système adapté, toutes ossatures de renfort incluses.
- Classement au feu : A2-s1, d0 (dalles, ossatures et suspentes). Les suspentes ne devront pas supporter de contrainte supérieure à 20 N/m².
- A la périphérie, à charge du présent lot, mise en œuvre sur toutes parois verticales de liteaux en bois
- prépeints (pour rattrapage de faux aplomb et formant "joint creux") et cornières de rive en L en acier laqué, toutes découpes comprises.
- Compris coordination avec lots techniques pour mise en place des appareils et équipements.
- Plafonds garantis dans une humidité relative de 100 % y compris l'ossature.

Traitement des points particuliers :

- Façon de soffites et de retombées, chaque fois que nécessaire pour arrêter les plafonds quand ils ne viennent pas buter sur un mur ou une cloison.
- Façon de caisson et autres ouvrages particuliers pour traiter les accidents en plafonds, selon indications des plans.
- Réalisation des habillages des puits de jour, lanterneaux, verrières, etc., en matériaux à l'identique des plafonds (ou panneaux de type mélaminé M0) dans les zones concernées.
- Réalisation des ventilations des plénums dans les zones de passage de canalisations de gaz médicaux, par grilles ou caillebotis en aluminium - 1/100° de la surface.

⇒ **LOCALISATION :**

✓ **D.2.75 :**

Mise en place d'un cantonnement de chantier, pour isoler la zone chantier.

- Qté : 1U

Découpe du stuc pour la mise en place de la cloison.

- Qté : 2U

Dépose du faux-plafond en résille et évacuation en décharge contrôlée.

- Qté : 32m²

Création d'une cloison en 100mm C.F. 1h.

- Qté : 19m²

Mise en place de renforts pour fixation support ventouse electromagnétique et des radiateurs.

- Qté : 1 Ens

Mise en place de renforts pour fixation d'un chassis fixe bois 3000*1000mm.

- Qté : 8ml

Mise en place de cadre fer, dimension 0.90*2.05m

- Qté : 1U

Réalisation d'un faux-plafond en dalle 60x60, type tonga 22mm, de chez Eurocoustic. Y compris corniere peripherique (D.2.75)

- Qté : 12m²

Réalisation d'un faux-plafond en dalle 60x60, type dalle Rockfon Royal Hygiène. (Circulation)

- Qté : 20m²

- ➡ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan et au CCTP. Et suivant les normes en vigeurs.

CCTP LOT 4

**Salle Familles
D.2.75**



Galyna DREBIT

30/04/2025

⇒ QUALITE ET PROVENANCE DES MATERIELS

Tous les matériaux et matériels seront neufs et de la qualité indiquée. Les matériaux et matériels, quels qu'ils soient, ne devront en aucun cas présenter de défauts susceptibles d'altérer l'aspect des ouvrages ou de compromettre l'usage des installations.

Dans le cadre des prescriptions du présent document, le maître d'œuvre aura toujours le droit de désigner la nature et la provenance des matériaux et matériels qu'il désire voir employer, et d'accepter ou de refuser ceux qui lui sont proposés

Avant le montage, toutes précautions devront être prises pour le stockage des matériels, afin de ne pas altérer leurs qualités. Avant tout début des travaux, l'entrepreneur devra, sur simple demande, présenter au maître d'œuvre pour acceptation, un échantillon des différents matériaux et matériels qu'il envisage de mettre en œuvre.

Le maître d'œuvre pourra demander que tous ou certains des échantillons retenus et acceptés par lui, soient déposés au bureau de chantier jusqu'à la réception des travaux.

Pour tous les matériels et objets fabriqués, soumis à un agrément du CSTB, l'entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des matériels titulaires de cet agrément, et il devra être en mesure d'apporter la preuve de cet agrément.

L'entrepreneur sera également tenu de produire à toute demande du maître d'œuvre, les procès-verbaux d'essais ou d'analyse de matériels et matériaux établis par des organismes qualifiés.

A défaut de production de ces procès-verbaux, le maître d'œuvre pourra prescrire des essais ou analyses sur prélèvements qui seront entièrement à la charge de l'entrepreneur.

Les installations seront livrées en parfait état d'achèvement et en bon ordre de marche. A cet effet, l'entrepreneur devra inclure dans son prix l'intégralité des fournitures, de la main d'œuvre et des prestations diverses nécessaires à une réalisation complète de bonne qualité suivant les conditions fixées dans le présent CCTP et dans le respect des normes, règlements et règles de l'art.

- Les ouvrages provisoires pour assurer la continuité du service,
- La dépose des installations existantes,
- Le dévoiement de réseaux existants,
- La production d'eau chaude et eau chaude sanitaire,
- La distribution des fluides eau chaude et eau glacée,
- Le traitement d'ambiance des locaux (chauffage, ventilation, rafraîchissement et conditionnement d'air) en fonction des conditions à garantir.
- La ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.)
- Les extractions permanentes (sanitaires, réserves, etc...)
- La ventilation naturelle et mécanique des locaux techniques,
- Les installations électriques et de régulation des différents systèmes de C.V.C.
- Le présent lot, doit, toutes les installations nécessaires au bon fonctionnement de mise en sécurité des installations en cas d'incendie. (clapet CF)
- L'entreprise s'oblige à consulter et à respecter les prescriptions SSI, notices de sécurité incendie et prescriptions coordonnateur SSI.

Fourniture et travaux à la charge de l'entreprise

Sont à la charge du présent lot :

- ✓ Les études et plans d'exécutions et les documents justificatifs.
- ✓ Les études et les plans de fabrication.
- ✓ Le transport, déchargement, stockage et manutention de tous les matériaux sur le chantier.
- ✓ La protection des matériaux pour éviter toute détérioration au cours des travaux.
- ✓ La mise en œuvre de l'intégralité des fournitures, ainsi que l'exécution des travaux divers et décrits précédemment.
- ✓ Toutes les matières consommables nécessaires à la mise en œuvre des fournitures à l'exception de l'eau et de l'électricité.
- ✓ Les modifications pour mise en conformité avec les conditions imposées.

- ✓ Les réglages, essais et mise au point des installations.
- ✓ L'assistance à la réception des installations.
- ✓ Les travaux nécessaires pour la levée des réserves de réception.
- ✓ La formation du personnel d'exploitation des installations.
- ✓ Le dossier de fin d'affaire avec les documents précisés ci-après.
- ✓ Le nettoyage des équipements et des locaux techniques.
- ✓ Tout ce qui est nécessaire, d'une manière générale, à la bonne marche des installations.
- ✓ La mise à jour des plans aérauliques et hydrauliques sur CD ROM.

- Fournitures et travaux particuliers à la charge de l'entreprise

Sont également à la charge de l'entreprise du présent lot :

- ✓ Les percements inférieurs au diamètre 100mm et les calfeutrements avec des matériaux compatibles avec ceux des parois.
- ✓ Les saignées éventuelles pour encastrement des tuyauteries terminales en murs et cloisons.
- ✓ La peinture primaire de protection de tous les éléments des installations.
- ✓ La peinture définitive de tous les équipements et supports des tuyauteries et gaines lorsqu'ils sont apparents.
- ✓ Les canalisations de collecte des eaux de condensation, avec siphon intermédiaire.
- ✓ Les grilles de soufflage ou de reprise.
- ✓ Le traitement acoustique des appareils générateurs de bruit.
- ✓ Clapet coupe-feu télécommandé :
 - ✓ D'une manière générale, tous les clapets coupe-feu implantés au droit des parois délimitant les zones de compartimentage (ZC), les locaux à risques importants sont télécommandés.
 - ✓ Ils sont équipés chacun de :
 - ✓ Une bobine de télécommande à émission de tension (courant continu 48 V)
 - ✓ Un déclencheur type fusible thermique (option de sécurité retenue)
 - ✓ Un contact « fin » de course
 - ✓ Un contact « début » de course bipolaire (option de sécurité retenue)
 - ✓ Un moteur de réarmement automatique électrique : 48 Vcc
 - ✓ La commande des clapets implantés sur les conduits aérauliques des CTA doit être indépendante du fonctionnement des autres installations.

Interfaces :

Les interfaces électriques concernant les alimentations, les asservissements, la signalisation et le réarmement des équipements de sécurité sont établies comme suit :

- Interfaces avec les lots Menuiserie intérieure – Cloisons / Doublage :

- L'entrepreneur du lot CVC a, à sa charge :
 - La protection coupe-feu des conduits selon nécessité.
 - L'incorporation des tuyauteries, câbles, sous fourreaux dans les cloisons doublages.
 - Les percements et rebouchage avec fourreaux dans les cloisons/doublages.

- Interfaces avec le lot Faux Plafonds :

- L'entrepreneur du lot CVC a, à sa charge :
 - L'implantation des grilles et diffuseurs à incorporer dans les plafonds suspendus
 - La fourniture et la mise en place des dispositifs de fixation des grilles, diffuseurs de façon indépendante des ossatures des faux plafonds.
 - Fourniture des trappes de visite dans les faux plafonds non démontables (hors pose).

- Interfaces avec le lot Electricité :

- L'entrepreneur du lot CVC a, à sa charge :
 - L'ensemble des prestations électriques qui seront nécessaires au déplacement des installations CVC existantes.

Documents à remettre par l'entreprise

– Pour approbation à la réception

- ✓ Dossier de fin d'affaire en 1 exemplaire papier et 1 sur clé USB :
 - Donnée de base.
 - Description des installations.
 - Nomenclature de tous les équipements avec leur repère.
 - Guide de conduite.
 - Guide d'entretien.
 - Notices descriptives et d'entretien des fabricants des équipements.
 - Certificats de conformité.

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

Normes et règlements à observer

Le titulaire du présent lot devra observer les normes, lois, DTU et autres textes applicables à son lot, à la date de signature des marchés et notamment (liste non limitative) :

- ✓ Les règles ThG 77, ThD 91.
- ✓ La réglementation thermique des bâtiments autres que d'habitation du décret du 11 Mars 1998.
- ✓ Le règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public, type U – 1ère^e catégorie.
- ✓ Le règlement de la construction.
- ✓ Le code du travail.
- ✓ Le règlement sanitaire départemental.
- ✓ La nouvelle réglementation acoustique applicable au 1^{er} Janvier 1996.
- ✓ Les décrets 84.1093 et 80.1094, relatifs à l'aération et à l'assainissement des locaux de travail.
- ✓ La norme NFC 15.100 mise à jour (avril 1993) et à l'arrêté du 14/11/1988 relatif à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques.
- ✓ Le guide d'installation PVC dans le bâtiment.
- ✓ Le DTU 65.11 relatif aux dispositifs de sécurité des installations climatiques.
- ✓ Le DTU 24.1 de mars 1976, relatif aux travaux de fumisterie.
- ✓ L'arrêté du 10 Juin 1975 modifié 12/83 et 12/91 relatif au contrôle des installations thermiques en vue de réduire la pollution atmosphérique.
- ✓ Le DTU 70.1
- ✓ Décret N° 79.923 du 16 Octobre 1979 approuvant le Cahier des Clauses Techniques Générales, applicables aux marchés d'installation de génie climatique et de production d'eau chaude, modifié par le décret N° 80.689 du 2 Septembre 1980.
- ✓ Arrêté du 5 Mai 1988, règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage.
- ✓ Article CH 38 du fascicule N° 1477.I relatif à l'équipement des caissons de traitement d'air d'un débit de plus de 10 000 m³/h.
- ✓ Conduits et gaines : articles CO 30 à CO 33, CH 32, CM 41 du règlement de sécurité contre l'incendie dans les E.R.P.
- ✓ DTU 67.1
- ✓ Normes NFE 35.201 – 35.400 – 35.402 – 35.403 concernant les machines frigorifiques.
- ✓ Les avis techniques formulés par les organismes officiels.
- ✓ Les consignes de montage et d'entretien données par les constructeurs.
- ✓ spécifications des matériels
- ✓ Les équipements CF sont conformes aux normes SSI NFS 61.930 à 949.

En aucun cas, l'entrepreneur ne pourra prétendre que des erreurs ou omissions dans le dossier de consultation, le dispensent d'exécuter les travaux suivant la réglementation en vigueur et les règles de l'art.

– Hypothèses et bases de calcul

Données de base

lieu		BEZIERS (34)
Zone climatique		H 3
Température extérieure été	Température sèche	35°C BS
	Température humide	19°C BH
Température eau glacée		
Température eau chaude		
Température ambiante recommandée		22°C (gardian de 3°C/h)
Taux de renouvellement		3 V/h

NOTA :

D'une manière générale, l'entreprise devra prévoir toutes sujétions afin de respecter le décret relatif aux règles propres à préserver la santé de l'homme et aux bruits de voisinage (décret du 18 Avril 1995). Les plots anti-vibratiles seront impérativement calculés et fournis par le fabricant du matériel pour lesquels ils sont prévus.

- Plans

Les plans joints au présent Cahier des Charges montrent les lignes générales et les modifications à réaliser, mais l'emplacement exact et la disposition de toutes les parties seront arrêtés au cours des travaux de façon à les situer au mieux aux emplacements qu'elles doivent occuper.

- PRESCRIPTION GENERALE DE FOURNITURE D'EXECUTION ET DE POSE

Toutes les fournitures seront neuves, de fabrication récente, de première qualité, exemptes de toute altération (oxydation ou autre), elles seront maintenues en état en cours de chantier jusqu'à réception.

L'entrepreneur restera responsable de ses installations jusqu'à la réception des travaux. Il lui incombe de protéger ses matériels jusqu'à cette date.

Tout matériel proposé par l'entreprise devra être soumis pour approbation du Maître d'œuvre.

Rapport d'équilibrage des installations

L'entreprise doit la fourniture d'un rapport d'équilibrage détaillé des installations hydrauliques et aérauliques, comprenant l'ensemble des réglages réalisés sur chaque organe d'équilibrage.

GENERALITES

Objet du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Les travaux faisant l'objet du présent lot comprennent tous les ouvrages nécessaires aux travaux de génie climatique à réaliser dans le cadre de la création d'un salon famille au niveau +2, du Centre Hospitalier de Béziers (Hérault).

Obligations des entreprises

L'entrepreneur du présent lot devra avoir une parfaite connaissance de l'ensemble du projet.
L'ensemble des prescriptions constitue un unique Cahier des Clauses Techniques Particulières TOUS CORPS D'ETAT.

Marques et type

Les marques et type pouvant être données dans le présent document le sont à titre indicatif, l'entrepreneur étant tenu de poser soit le matériel indiqué, soit un matériel dont il justifiera la stricte équivalence technique.

Intervention en site occupé

L'attention des entreprises est attirée sur la destination des locaux et les conditions d'hygiène et de nettoyage qui en découlent.

Le chantier se trouvant en site occupé, les entreprises sont priées de prendre toutes dispositions nécessaires afin de réduire au maximum les gênes qu'elles pourraient créer aux personnels et aux patients et au fonctionnement des bâtiments en service.

Aucun supplément ne sera accordé pour les heures supplémentaires, travail de nuit ou travail pendant les jours fériés qui seront à prévoir pour certaines opérations.

L'accès du personnel de l'entreprise en dehors de la zone délimitée du chantier est strictement interdit.

Le personnel des entreprises exécutant des travaux dans l'enceinte de l'établissement devra respecter le règlement de sécurité de celui-ci.

Continuité de service

La continuité de desserte en réseaux de toutes natures sera à maintenir du début à la fin de l'opération, pour l'ensemble des zones hors chantier. En cas d'impossibilité justifiée, le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre en seront saisis par anticipation d'au moins 2 semaines, avec une proposition de la procédure devant éviter ou limiter au strict minimum les nuisances aux tiers.

L'entrepreneur devra la prise à sa charge intégrale les frais liés à ces sujétions et ne pourra en aucun cas arguer d'une méconnaissance du déroulement de l'opération ou des installations techniques existantes.

Installations provisoires

Le phasage de l'opération pourra nécessiter la mise à disposition ou une réception d'équipements dans un état provisoire. Le re-déplacement de ces équipements autant de fois que nécessaire jusqu'à leur implantation définitive est à la charge de l'entreprise.

DEFINITION DU LOT

Les travaux à la charge du présent lot comprennent essentiellement :

Chauffage - Climatisation

- La neutralisation et la dépose des installations existantes caduques.
- L'installation des terminaux de chauffage (radiateurs)
- La création des réseaux de distribution, de captage et de rejet d'air
- L'installation des terminaux de soufflage, de reprise, de captage et de rejet d'air

ETENDUE DES TRAVAUX

Travaux compris

Les travaux à prévoir comprennent pour chaque poste et d'une manière générale la fourniture, la manutention, le levage, la pose, les raccordements de toutes natures, le supportage de tous les réseaux hydrauliques, vidanges, soupapes, canalisations, attentes EU, tous les travaux de peinture anti-rouille des parties métalliques et des canalisations, les plans de détail, de façonnage et d'atelier, les plans de récolement, les essais et réglages de tous les matériels décrits au présent CCTP. Les installations seront livrées en bon ordre de marche, réglages, équilibrages, purges, essais terminés.

Les travaux comprennent également tous menus percements et rebouchages nécessités par le passage des canalisations chauffage et climatisation, y compris tous travaux éventuels de reprise de peinture et de nettoyage des locaux après travaux. Sont également compris toutes les saignées destinées au passage des canalisations derrière les contre-cloisons.

Toutes les découpes dans les faux plafonds pour l'intégration des équipements de ventilation seront à la charge du présent lot et en coordination avec le lot Faux plafonds.

Saignées : les saignées et les rebouchages au ciment (murs et dallage) ou au plâtre (cloisons plâtre) sont à la charge des lots techniques.

TERMINAUX DE SOUFFLAGE ET DE REPRISE

Bouche d'extraction autoréglable

Mise en œuvre de bouches d'extraction autoréglable de façon à générer dans tous les cas un niveau de pression acoustique inférieur ou égal à 30 dB(A) à 1,50 m de la bouche.

Bouches d'extraction autoréglable Ø 125 à forte perte de charge, à membrane déformable en silicone, débit nominal suivant les indications figurant aux plans. Coloris au choix de l'architecte sans supplément de prix. Toutes les bouches devront respecter les débits indiqués sur les plans techniques.

Elles seront montées directement sur les piquages issus des trainasses horizontales en faux-plafond avec un joint torique en caoutchouc EPDM dit "Roll'in" assurant la tenue mécanique et l'étanchéité du raccordement suivant la classe d'étanchéité la plus sévère de la Norme NF X 10.236.

Raccordements soignés et judicieusement répartis des divers piquages pour éviter systématiquement la création de ponts phoniques d'un local à l'autre.

Les bouches seront démontables pour assurer leur nettoyage mais aussi le nettoyage des réseaux.

Grilles de reprise

- DESCRIPTION DES TRAVAUX

✓ **MISE EN OEUVRE**

La sélection du matériel défini aura préalablement reçu l'accord du Service Technique du Centre Hospitalier de Béziers afin de valider les points suivants :

☞ Opérations avant mise en service :

- ✓ L'installation terminée, le réseau seul sera mis sous pression. Ce test sera réalisé durant 24 heures.
- ✓ Une recherche de fuite sera faite.

⇒ LOCALISATION :

✓ D.2.75 :

Dépose :

- Des éléments de traitement d'air (bouche) au niveau du faux plafond en résille, y compris évacuation en déchetterie.
 - Qté : 1 U
- Dépose radiateur, à conserver il sera déplacé sur la nouvelle cloison coté circulation.
 - Qté : 1U

Fourniture :

- Dimensionnement et réalisation du réseau de traitement d'air (extraction) depuis le réseau principal dans la circulation. Comprend la pose d'un registre de réglage, tuyauterie rigide, supportage, piquage sur réseau principal, équilibrageetc.
 - Qté : 1 Ens
- Dimensionnement et réalisation du réseau de traitement d'air (soufflage) depuis le réseau principal dans la circulation. Comprend la pose d'un registre de réglage, tuyauterie rigide, supportage, piquage sur réseau principal, équilibrage.....etc.
 - Qté : 1 Ens
- Bouches de traitement d'air (extraction et soufflage) pour faux plafond dalle 60*60. Compris gaines souples pour raccordement sur réseaux rigides.
 - Qté : 2 U
- Dimensionnement et modification du réseau de chauffage, pour le déplacement du radiateur existant et la mise en place d'un radiateur pour la pièce créée.
 - Qté : 1 Ens
- Fourniture, pose, raccordement et réglage d'un radiateur pour le local D.2.75.
 - Qté : 1 Ens

- ⇒ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan et au CCTP. Et suivant les normes en vigueur.



2025

CCTP LOT 6

Salle Familles
D.2.75



Galyna DREBIT

30/04/2025

Lot n°6 - COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES

CONSISTANCE DES TRAVAUX :

Les travaux à la charge du présent lot comprennent essentiellement :

- ✓ L'ensemble des installations provisoires nécessaires à la continuité de service des zones hors travaux de l'établissement,
- ✓ La neutralisation et la dépose de l'ensemble installations existantes (hors cas spécifique) dans les locaux restructurés,
- ✓ Les installations de mise à la terre des nouvelles installations,
- ✓ L'ensemble de la distribution électrique courants forts et courants faibles dans les locaux concernés par le projet.
- ✓ Les équipements courants forts des locaux concernés par le projet:
- ✓ Le petit appareillage (interrupteur, prise de courant, etc.)
- ✓ Les appareils d'éclairage normal,
- ✓ Les appareils d'éclairage de sécurité raccordés à la supervision existante.
- ✓ Les alimentations des équipements des autres corps d'état,
- ✓ Les équipements courants faibles des locaux concernés par le projet:
- ✓ La modification, le complément et l'extension de l'installation d'alarme incendie existante
- ✓ La modification, le complément et l'extension du réseau de pré-câblage VDI existant.
- ✓ Le complément et l'extension de l'installation de contrôle d'accès existante.
- ✓ L'entreprise a, à sa charge, la mise en sécurité, et éclairage du chantier et la protection des réseaux pour permettre l'intervention des autres corps d'état.
- ✓ Les travaux à prévoir comprennent pour chaque poste et d'une manière générale: la fourniture, la manutention, le levage, la pose, le supportage et les raccordements de toutes natures.
- ✓ Sont à la charge de l'entreprise, les prestations suivantes y compris toutes sujétions de mise en œuvre:
 - L'établissement des plans d'exécution et de chantier,
 - Le montage et le démontage de tous engins et échafaudages nécessaires à la réalisation des ouvrages du présent lot,
 - Les rebouchages au plâtre ou autres matériaux afin de rétablir le degré coupe-feu de la paroi traversée, en réservant un retrait de 5mm pour permettre l'enduit de finition prévu au corps d'état Peinture,
 - Les saignées destinées au passage des canalisations et leurs rebouchages au ciment (murs et dallages) ou au plâtre (cloisons plâtres),
 - La fourniture et la mise en œuvre en toutes conditions des supports des armoires, chemins de câbles, des appareils d'éclairage, etc.,
 - La réfection des ouvrages défectueux constatés soit en cours d'exécution, soit à la réception des travaux, sans qu'il en résulte une augmentation du coût et une prolongation de délais,
- ✓ Le repérage de ses installations,
- ✓ Les essais, les paramétrages et les réglages de tous les matériels décrits au présent CCTP,
- ✓ La fourniture des documents et notices de réglage et d'entretien de tous les équipements ainsi que l'assistance auprès des divers utilisateurs pendant toute la période de garantie,
- ✓ La fourniture après achèvement des travaux, des schémas et plans d'équipement conformes à l'exécution.
- ✓ Les travaux comprennent également tous menus percements et rebouchages nécessités par le passage des chemins de câbles et câbles, y compris tous travaux éventuels de reprise de peinture et de nettoyage des locaux après travaux.
- ✓ Répartition des circuits
- ✓ Sauf mention contraire, une répartition des circuits sera effectuée afin d'assurer la séparation des protections contre les surintensités et les contacts indirects
 - des circuits des zones publiques et des circuits des zones non publiques
 - des circuits "éclairage", des circuits "prise de courant" et des circuits "petite force",
 - des circuits "prise de courant" de services, des circuits "prise de courant" des postes de travail informatique
- ✓ Modification (allumage, prise de courant, téléphone, informatique) suivant nouvelle configuration des locaux).

- ✓ Mise en conformité des installations, suivant les prescriptions des DTU, réglementation en vigueur, décrets et normes C 15 100, etc....
- ✓ Tous les percements sont à la charge du présent lot ainsi que le rebouchage après passage (ou dépose) des réseaux.
- ✓ Les travaux du présent lot ont pour objet :
 - Courant Fort secteur, courant ondulé,
 - Interrupteur: P 20 - 1K 02 ; Hauteur: 1,20m
 - Prise de courant: P20 - 1K 02 ; Hauteur: 0,30m
 - Courant Faible :
 - téléphonie
 - informatique
 - détection incendie :
 - Les travaux seront réalisés suivant les directives du cahier des charges fonctionnel émis par le coordinateur SSI, ils comprendront:
 - l'extension et le complément du matériel central existant, y compris ajout d'équipement dans le local existant
 - la mise en œuvre de déclencheurs manuels,
 - la mise en œuvre de détecteurs automatiques de fumées dans tous les locaux sauf sanitaires et salle de bains,
 - la mise en œuvre d'indicateurs d'action au-dessus des portes d'accès des locaux dans les circulations horizontales communes,
 - la mise en œuvre de diffuseurs non autonomes d'alarme sonore, dans les circulations et locaux inaccessibles au public,
 - la réalisation des asservissements des portes coupe-feu,
 - la réalisation des asservissements des clapets coupe-feu,
 - le câblage raccordement de l'ensemble suivant les normes en vigueur et les prescriptions des fabricants.
- ✓ L'entreprise aura à sa charge toutes les études, contrôles et tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages et au bon fonctionnement en tenant compte des besoins liés aux équipements spécifiques qui doivent être installés.
- ✓ Les principales indications concernant les marques et références de matériels pour fixer un niveau des prestations sont :
 - ✓ Appareillage Mozaic ou plexo
 - ✓ Boîte d'encastrement batibox
 - ✓ Disjoncteurs Scheider Electric
 - ✓ Pour les luminaires les caractéristiques suivantes sont impératives :
 - ✓ Couleur luminaire et teinte de la LED : la teinte de l'éclairage sera de 4000 Degrés Kelvin.
 - ✓ Durée de vie : la durée de vie du luminaire devra être assurée pour un minimum de 30 000 Heures et devra être précisée dans la réponse.
 - ✓ Le diffuseur devra être opale et en retrait pour un meilleur confort visuel
 - ✓ L'éclairage devra être conforme à la réglementation.
 - ✓ Le Taux d'éblouissement limite (UGR) ne devra pas dépasser les 25
 - ✓ L'efficacité du luminaire en lumen/watt sera à prendre en compte et ne devra pas être inférieure à 75
- ✓ L'entreprise se rapprochera des Services Techniques afin d'harmoniser le matériel et accessoires avec l'existant du C.H.B.
- **1 poste de travail se compose :**
 - ✓ 3 PC
 - ✓ 1 Prise informatique « téléphone I.P. avec raccordement sur l'unité centrale. »

⇒ LOCALISATION :

✓ D.2.75 :

- Mise en sécurité pour démolition faux plafond. Dépose des équipements sur murs, cloison, faux plafond, réutilisés ou non. (Spots, bouton poussoir, tête incendie, ventouse)
 - Qté :1 Ens

- Création d'un départ PC dans l'armoire. La coupure sera à programmer avec l'atelier electricité.
 - Qté :1U

- Création d'un départ Eclairage dans l'armoire. La coupure sera à programmer avec l'atelier electricité.
 - Qté :1U

- Fourniture, pose et raccordement de pavé led 60*60. « D.2.75 »
 - Qté : 2U
 - Caractéristiques :
 - Type OMEGA LED de chez Thorn :
 - Luminaire encastré de faible épaisseur (12 mm).
 - Non gradable.
 - Classe électrique II, IP44, IK02
 - Corps : tôle d'acier, blanc (RAL9016)
 - Diffuseur : acrylique opale anti-UV
 - Connexion électrique par borniers à poussoirs, avec possibilité de repiquage.
 - LED 4 000 K
 - Puissance totale : 41 W
 - Ballast:Electronique

- Fourniture, pose et raccordement de Downlight « Circulation »
 - Qté : 4U
 - Caractéristiques :
 - Downlight rond et extra plat
 - Corps et dissipateur thermique en aluminium
 - Réflecteur en métal brillant
 - Diffuseur en plastique opale
 - Dimensions (Øxh) : 220x60mm
 - Diamètre d'encastrement : 200mm
 - Classe électrique : II
 - Degré de protection : IP 44
 - Energie de choc : IK 07
 - Rendement : 1,00C
 - Ballast:Electronique
 - Equipement : LED – 1724 lumens – 21W – 4000K – Ra 85
 - Driver : Electronique déporté

- Création commande éclairage « D.2.75 », par détection automatique + bouton poussoir :
 - Qté : 1U

- Création d'un poste de travail :
 - Qté : 1U (1RJ45 + 3PC + 2 Obturateurs)

- Fourniture, pose et raccordement de prises courant (Ménage).
 - Qté : 1U

 - Déplacement tête incendie de la circulation, en fonction de la nouvelle configuration.
 - Qté : 1U

 - Création d'un nouveau point de D.I., pour le local D.2.75, tête, I.A., modification et mise à jour programmation.
 - Qté : 1 Ens

 - Pose et raccordement support + ventouse porte C.F. (position initiale après création cloison) .
 - Qté : 1 U
- ➡ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan et au CCTP. Et suivant les normes en vigueur.

Fiche type

Câblages courants forts / courants faibles

Dernière modification le : 01.03.2024 SVi

3 pages

Tous les travaux seront réalisés conformément aux règlements de sécurité et des normes en vigueur :

- Ils seront vérifiés par le passage de l'organisme de contrôle agréé. Les observations émises seront envoyées au prestataire avant la fin de la garantie ;
- Les travaux ne pourront se dérouler que sur rendez-vous avec les services concernés et en fonction de l'activité de ces derniers ;
- Il sera effectué une réception des travaux ;
- Un PV de réception des travaux sera réalisé où seront annotées les toutes réserves qui devront être levées avant le paiement de la facture..

Types de matériels à poser et consignes à respecter :

Pose de prises de courant 2P+T :

Boîte et support: Legrand Mosaïc

Pose de prises RJ45 à l'usage de l'informatique et du téléphone:

-Coté utilisation 45x45 catégorie 6 de type Pouyet-3M câblées en B.

-Coté sous répartiteur, la prise à installer sera de type Pouyet-3M catégorie 6 câblées en B.

Il sera fourni et posé un support + un bandeau RJ45 19" dans la gaine technique téléphone, si cet équipement est inexistant..

Tirage de lignes courant faible :

-Câble réseau Ethernet :

- câble réseau catégorie 6a

-Câble téléphone :

- câble réseau catégorie 6a

- Câble Détection Incendie :

- Conforme aux normes en vigueur (exp :nfs 61 932 (2008) et nfs 61 970 (2013)
- Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement de la détection incendie durant la durée des travaux. Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires. Il prend contact avec le chargé de travaux du centre hospitalier afin de l'informer de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer. Il devra prendre contact avec le constructeur afin de connaître le zoning pour le raccordement et la **programmation des nouveaux détecteurs**.
- L'entreprise devra s'assurer que le libellé de l'adresse du détecteur correspond bien aux locaux sinon il devra faire effectuer l'adressage du détecteur.
- Lors d'une modification sur les lignes SDI ou CMSI, **l'entreprise devra mettre à jour le dossier SSI** (plans ainsi que le cahier de corrélation).
- **L'entreprise devra avertir à l'avance le responsable sécurité de toute intervention sur les lignes SDI et CMSI.Aucune intervention ne sera faite sans son accord**
- L'entreprise devra aussi programmer avec le responsable sécurité de la date de la venue du constructeur pour effectuer une nouvelle programmation.
- Tous les détecteurs ioniques qui seront dans la zone d'un projet, seront remplacés par des détecteurs optiques
- Lorsqu'un détecteur sera supprimé, il est formellement interdit de mettre une boite de raccordement ou de raccorder fil à fil dans les plafonds. L'entreprise devra refaire la liaison de détecteur à détecteur.
- Les détecteurs qui seront remplacé, le seront par des détecteurs optiques « I.SCAN+O »
- Les détecteurs seront étiquetés ' Zone – Ligne – Points
- Pour les détecteurs ioniques déposés (type SO12 ou DA14) l'entreprise devra prendre en compte L'arrêté du 6 Mars 2012 portant homologation de la décision n° 2011-DC-0253 Version consolidée au 21 mai 2015.L'entreprise doit délivrer une attestation de prise en charge des détecteurs ioniques. L'entreprise doit avertir le Responsable sécurité de l'établissement afin qu'il mette à jour la fiche de recensement des détecteurs ioniques

Consignes particulières

Consignations électriques ou climatisation : Elles sont à la charge du centre hospitalier et seront effectuées par les agents des services techniques, uniquement sur rendez-vous.

Les câbles emprunteront les chemins de câble respectifs situés généralement dans les faux plafonds (courant fort, courant faible) et seront attachés. Les anciens câbles qui ne servent plus seront déposés proprement. Dans les parties apparentes les câbles seront sous goulotte ou moulures.

- Tous les câbles seront repérés de chaque côté, avec leurs destinations respectives.
- Des étiquettes seront posées sur les prises RJ45 côté utilisateur (*N°local - N° de rack dans la baie si existante – N° de position*) et coté équipement actif (*N° du local utilisateur +n° de prise si plus de deux*) avec leurs destinations respectives. Dans les locaux où se logent les hubs informatiques, la fiche de renseignements sera complétée.

Exemple : Coté utilisation

Ref de maintenance du répartiteur
+position sur le répartiteur
+N° de prise (si +de deux prises)
(sur prise réseau au mur)

Cable

coté répartiteur

Ref de maintenance du local utilisateur

+N° de prise (si +de deux prises)
(sur bandeau répartiteur)

Exemple 1 seule prise dans la pièce :

E001/B8 _____

ESS02/

Exemple 2 prises dans la pièce :

E001/B8 N°1 _____

ESS02/ N°1

E001/B8 N°2 _____

ESS02/ N°2

- Les liaisons réseaux installées seront testées et un rapport de recettagesera fourni à la fin du chantier.

Tirage de lignes courant fort :

- Une note de calcul sera fournie pour toute ligne provenant d'un tableau, hormis pour l'alimentation de prises 2P+T et éclairage, sauf demande particulière.

- L'identification des nouveaux disjoncteurs sera réalisée de façon propre (avec des étiquettes gravées ou imprimées), et définitive au niveau des armoires et coffrets.

- Les schémas électriques seront remis à jour :

► la version papier réactualisé sera mise en place dans l'armoire

► Une version informatique (au format Autocad sera remise aux services techniques du CHB.). Le schéma original sera fourni.

Autres consignes:

Rebouchage des trous :

Dans les cloisons, mur, planchers seront réalisés avec des matériaux coupe feux. (en cas de mousse fournir le PV de conformité au service sécurité)

Appels Infirmières :

Le prestataire s'engage à ne pas perturber le fonctionnement des appels infirmières durant la durée des travaux, Il prend à sa charge tous câblages et programmations nécessaires, et informe le chargé de travaux du centre hospitalier de toutes modifications même provisoires qu'il compte effectuer.

Accès aux locaux techniques Haute tension et Onduleurs :

L'accès sera autorisé uniquement sur présentation des titres d'habilitation indispensables aux réalisations des travaux prévus au CCTP. L'habilitation minimum est H2 + B2V ou BR pour tous travaux d'ordre électrique

La clé d'accès aux locaux à risque électrique (TGBT, onduleur...) sera remise au prestataire désigné par le pc sécurité.

Les consignations seront réalisées sur rendez-vous.

Plafond démontables :

Sur tout le cheminement des câbles réalisés les plafonds devront être remis en place. Une attention doit être apportée au démontage afin de conserver les éléments en bon état.

CCTP LOT 7

**Salle Familles
D.2.75**



Galyna DREBIT

30/04/2025

Lot n°7

Menuiserie bois/pvc

⇒ CONSISTANCE DES TRAVAUX

Outre les prescriptions réglementaires ou techniques, tous les travaux seront exécutés pour satisfaire aux DTU et normes en vigueur.

Les travaux du présent lot ont pour objet :

- ✓ Toutes les menuiseries existantes conservées seront révisées et remises en état si nécessaire ainsi que l'équipement, ferme portes, portes de gaines, etc...
- ✓ Dépose soignée de châssis fixes bois et banque.
- ✓ Fourniture et pose dans tous les locaux des menuiseries. Elles seront toutes en bois, portes pleines à parements stratifié (Cf. plan)
- ✓ Les portes à exigence de sécurité auront un degré coupe-feu conforme à la réglementation suivant affectation du local (CF-PF-) et tous les équipements spécifiques à caractère de sécurité (ferme porte, sélecteur, barres anti panique, etc...)
- ✓ Tous les bois seront traités fongicide, insecticide, les menuiseries catégorie 1, choix A pour les résineux, les panneaux de particules : CTB H – densité 650 kg m³ au minimum et contre plaques : CTBX.
- ✓ Lisse basse : Protections murales par lisses basses
Fourniture et mise en œuvre de lisses de protection sur les parois des circulations.
Élément composé d'un pare-chocs arrondi avec liseré clippé en PVC rigide, le tout venant se clipper sur des supports en aluminium, des clips.
L'ensemble anti-choc. Classé M1 et coloré dans la masse y compris accessoires : Embouts, angles externes et internes, pièces de raccordement, etc., et toutes prestations complémentaire et nécessaire à une parfaite finition.
Couleur au choix des concepteurs, fixation en applique sur les parois des circulations et les placards techniques
- ✓ Main courante : fourniture et pose de main courante ronde gainée PVC antibactérien de 40 mm de diamètre, constituée d'un profilé aluminium recouvert d'une gaine en PVC lisse. Fixation sur des supports en aluminium de largeur adaptée pour éviter tout poinçonnement mural.
Des accessoires en PVC lisse (embouts, angles internes et externes, etc.) complètent l'ensemble et viennent se manchonner et se fixer dans le profilé à l'aide de vis de blocage.
L'ensemble classé M1 et coloré dans la masse y compris accessoires : embouts, angles externes et internes, pièces de raccordement, etc, et toutes prestations complémentaires et nécessaires à une parfaite finition
- ✓ Toutes les portes devront posséder une serrure de sécurité dont l'ensemble sera géré par l'organigramme (passe partout général et partiel / variures). Elles seront choisies dans la gamme usage intense du fabricant tel que JPM-Bricard.
- ✓ Toutes les portes seront équipées de garnitures à rosaces type Normbau (béquille double ZD92F) blanc.

✓ **Matériaux**

Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le présent CCTP ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur aspect ou leurs qualités.

L'entrepreneur qui envisagerait de poser des produits similaires devra clairement le préciser dans son devis estimatif et devra fournir en même temps, les avis techniques, et des échantillons pour justifier de leur équivalence.

Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne pourra être retenu.

✓ **Caractéristiques des bois**

Tous les bois seront de classe menuiserie, durs, sains et parfaitement secs, exempts de tous nœuds, fentes et tous autres défauts.

Les rives et arêtes devront être droites et non épaufrées.

L'emploi du mastic à reboucher est interdit pour cacher les nœuds.

Les bois employés pour travaux de menuiserie devront répondre aux exigences des normes en vigueur.

✓ **Panneaux agglomérés**

Les panneaux agglomérés devront provenir d'une fabrication sous label NF CTB-H et avoir subi un traitement hydrofuge et fongicide pour pouvoir être posés dans les pièces humides.

✓ **Panneaux contreplaqués**

Les panneaux contreplaqués devront provenir d'une fabrication sous label NF CTB-X et seront de classe I à III selon leur utilisation.

✓ **Colles**

En règle générale, les colles seront adaptées aux fonctions qu'elles auront à assumer et devront assurer une bonne tenue de l'ouvrage, quel que soit le degré d'humidité de l'assemblage concerné. En outre, les colles employées devront être insensibles aux attaques des moisissures et des champignons. Utiliser de préférence une colle phénol-formol ou résorcine-formol.

✓ **SUJETIONS D'EXECUTIONS ET DE MISE EN OEUVRE**

• Généralités

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en œuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses.

Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

Dans la mesure du possible, les pièces de bois seront d'un seul tenant dans leur longueur ; au cas où il s'avérerait nécessaire qu'elles soient en plusieurs parties, elles seront exécutées de telle sorte que leur rigidité et leur durabilité soient identiques à celles des pièces d'un seul tenant.

Les parements apparents seront affleurés et poncés, les rives droites seront sans trace de sciage, flache, épaufrure, les abouts apparents étant dressés. Les bois devant rester bruts et apparents seront exempts de flaches.

Les nœuds des bois devant être peints pourront être, si besoin est, bouchonnés avec des bouchons de même essence, collés en respectant le fil du bois.

Les têtes de pointes tête d'homme et chevilles métalliques seront chassées sur une profondeur supérieure à 1mm sur les parements vus, les traces étant bouchées et rendues invisibles sur les bois devant rester apparents. Il est interdit de dissimuler les défauts d'assemblage ou les défauts du bois, que ce soit au moyen de cales ou de mastic.

• **Assemblage des pièces de menuiseries**

L'étude des assemblages sera particulièrement soignée, assurant une finition des ensembles aussi parfaite que possible.

Les arasements présenteront sur les parements une coupe franche, un joint sans fonction et affleuré. Ils ne comporteront aucun vide susceptible de nuire à l'étanchéité ou à la solidité de la menuiserie.

Les assemblages collés seront exécutés de telle sorte qu'aucun décollement ne puisse se produire dans le temps, par suite des variations dimensionnelles des bois, par retrait, par fendillement de la colle, par suite de l'action de l'humidité ou de l'eau. Les assemblages à tenons et mortaise seront parfaitement ajustés et maintenus à l'aide de chevilles en bois feuillu dur et sec ou en métal d'un modèle agréé.

- **JointS embrevés**

Les joints embrevés par rainure et languette seront jointifs, le vide entre la languette et le fond de la rainure étant inférieur à 1,5 mm Les fausses languettes seront en bois feuillu dur.

- **Indépendance des ensembles**

Les dispositifs de fixation et de maintien des ensembles (douilles, pattes, équerres, etc.) dûs au présent lot seront étudiés pour assurer la parfaite tenue des ouvrages.

Un dispositif de désolidarisation sera prévu à tous les endroits nécessaires et en particulier en sous face des poutres et planchers, évitant toutes répercussions du "travail" de l'ossature (dilatations, températures, flèches, etc.) sur les ensembles demandés à ce lot.

- **Huisserie et bâtis dormants**

Cas général

Les huisseries et bâtis dormants seront réalisés en profilés de tôle pliée ou profilés aux galets normalisés, à profil de joints isophoniques, pour portes de 40 mm, de marque ou fabrication agréée.

Ces huisseries et bâtis à recouvrement en fonction des épaisseurs des cloisons et murs, comporteront un chant plat en saillie de 15 mm sur le nu fini des murs, formant chambranle.

L'ensemble de ces fournitures sera conforme au DTU 37.1 et aux normes NFP 24.401, 24.403 et 24.404.

Elles seront équipées d'une barre d'écartement en partie basse qui sera déposée avant réalisation des sols et de pattes à scellement réglables en fonction de la nature des murs et cloisons.

Toutes dispositions analogues pourront être retenues sous réserve d'assurer et garantir le réglage et les aplombs des huisseries.

Les tirants dans les huisseries seront en nombre suffisant pour une parfaite liaison.

L'entreprise devra l'observation de la réglementation en vigueur concernant les mises à la terre des ouvrages métalliques.

Les huisseries et bâtis seront livrés métallisés et peints au chromate de zinc.

Cas particuliers

Pour les locaux humides et pour les bloc-portes à degré CF particulier (et pour des raisons d'agrément), les huisseries et bâtis pourront être réalisés en bois durs exotiques.

- **Réservations, implantations, pose et fixation**

Dans les ouvrages de Plâtrerie (cloisons, gaines, etc.) :

L'implantation des cloisons, gaines et ouvrages du lot sera exécuté par le lot Plâtrerie.

Le lot Plâtrerie assure le tracé des cloisons, des portes et des divers ouvrages de menuiserie intégrés.

Le lot Menuiserie doit la distribution des huisseries et leur mise en place et calage suivant implantation du lot Plâtrerie.

Le lot Menuiserie doit la fourniture des trappes de visite et des poteaux d'about de cloison au lot Plâtrerie qui en assure la pose.

Le lot Plâtrerie assure la fixation définitive et le calfeutrement de finition des huisseries et châssis sur ses cloisons.

D'une façon générale :

Les ouvrages seront posés avec la plus grande précision à leur emplacement exact. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct.

Les tolérances de pose des menuiseries précisées au DTU 36.1 ne devront en aucun cas être dépassées. Dans le cas contraire, les ouvrages devront être déposés et reposés correctement.

La planéité des ouvrages devra répondre aux prescriptions du DTU 36.1.

Les ouvrages seront calés et fixés avec soin, de manière à ne pas pouvoir se déplacer pendant l'exécution des fixations.

Au sujet des fixations, il est précisé que :

- dans le cas de parements de gros-œuvre restant apparents sans enduit, aucune patte de fixation ou autre, apparente, ne pourra être admise

- le mode de fixation proposé par le lot Menuiserie ne devra en aucun cas entraîner de prestations supplémentaires pour les autres corps d'état

- le lot Menuiserie ne sera en aucun cas fondé à demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'il n'aurait pas prévu.

Tous les dispositifs de fixation, scelllements et calfeutremments des menus ouvrages (autres que ceux cités ci-avant) sont à la charge du lot Menuiserie.

Le scellement des ouvrages de menuiserie dans les supports existants est à la charge du lot menuiserie, compris calfeutrement et finition.

✓ **QUINCAILLERIE**

• **Niveau de qualité**

Les quincailleries seront de 1ère qualité et les serrures devront être certifiées à la marque NF, porter le logo correspondant (NF).

Coffres à larder NF P n° 26 414 et NF P n° 26301.

Anti paniques NF P n°26 315 et NF EN 1125.

Les procès-verbaux NF et FEU seront impérativement à fournir avec les échantillons.

La quincaillerie et les ferrages seront de type robuste tenant compte du poids et des dimensions des vantaux et seront protégés contre la corrosion soit par nature (acier inoxydable), soit par traitement à la charge du présent lot, et sera choisi par le Maître d'œuvre sur présentation d'échantillons.

Toutes les pièces de quincaillerie telles que pattes à scellement, équerres, fourrures etc., seront prévues galvanisées.

Le positionnement des ferrages sera conçu pour permettre la continuité des joints d'étanchéité, en outre des réglages seront prévus pour permettre le rattrapage des jeux éventuels entre ouvrant et dormant.

BLOC-PORTE : QUINCAILLERIE ET ACCESSOIRES

• **Système de fermeture : serrure, cylindre**

Cylindre sur organigramme

Ils seront de type européen, à clés brevetées permettant ainsi le contrôle de la reproduction des clés, sur l'organigramme.

Le certificat du CNPP est à fournir impérativement.

Cylindre de sécurité 10 goupilles en acier traité sur deux rangées, équipé de contre-pistons multiformes, ressorts alternés bronze et acier, à clé réversible à reproduction protégée.

Cylindre de sécurité de marque JPM (similaire à l'organigramme existant sur le site) - Conforme à la marque NF QEC articles de quincailleries.

Garantie 10 ans.

Bec de cane à condamnation

Série 900 références 951 - 701 de chez Bricard ou équivalent.

Serrure à 1 point à larder axe déporté

Axe à 200 mm environ (à vérifier sur plans du dossier), pêne dormant 1/2 tour cylindre européen.

Fouillot carré de 8 mm, ressort de fouillot renforcé pour béquille de 251 mm

Serrure de chez Métalux, Bricard ou équivalent.

• **Garniture et accessoires (béquillages)**

Les ensembles de tirage en aluminium anodisé ligne PARIS de HOPPE ou techniquement équivalent, béquille double avec retour à fixation traversante, avec mécanisme anti-desserrage intégré, sans vis pointeau, sur rosace. Ensemble certifié selon la norme DIN EN 1906.

Les ensembles standards seront de technologie à Haute Résistance destinés aux lieux publics très sensibles.

Les butoirs (de type 4126 de Vachette ou équivalent sauf mention autres sur les plans) seront en aluminium avec amortisseur en élastomère, fixation invisible, fournis avec vis et chevilles normalisées.

Fixation au mur au niveau des impacts des béquilles.

Décor des ensembles de tirage, ensembles et butoirs suivant finition des portes et selon nuancier.

• **Organigramme des clés**

La conception de l'organigramme des clés est à la charge du lot menuiserie bois/pvc/alu. Cela comprend l'ensemble des ouvrages de menuiseries intérieures mais aussi ceux de Menuiseries extérieures. Il sera étudié en collaboration avec le maître d'ouvrage. L'assistance du fabricant pourra être sollicitée. Les passes générales sont à fournir en 3 exemplaires et les clés sont à fournir en 3 exemplaires. Tous les passes sont à fournir en clés brevetées.

BLOC-PORTE DE DISTRIBUTION DES LOCAUX COURANTS

Remarque générale : l'ensemble des portes de distribution des locaux sera stratifié aux deux faces, décors au choix du maître d'ouvrage (plusieurs décors possibles).

- **Bloc-porte courant (PF 1/2 h ou EI30)**

Ensemble blocs portes bois, à âme pleine, parements aux deux faces stratifiés au choix du maître d'œuvre, alaises massives en bois dur, caractéristiques permettant d'assurer le degré coupe-feu (C.F.) ou pare-flamme (P.F.), conformément aux normes de sécurité en vigueur.

Blocs portes de MODE 0, selon les termes de la réglementation, avec procès-verbal de classement selon arrêté du 03/08/99 (classement CF/PF) ou du 22/03/2004 (classement EI).

Huisseries métalliques, avec mise à la terre réglementaire.

Nota : si pour des raisons d'agrément (degré CF ou autre), les blocs portes doivent avoir des huisseries en bois dur, celles-ci seront protégées par des cornières d'angles rapportées en acier inox ou PVC.

Huisseries de type isophoniques, à double feuillure avec joint continu pour tous les locaux autres que sanitaires et locaux de service.

D'une façon générale les portes seront CF1/2heure.

Equipements :

- pour toutes les portes, béquilles doubles avec plaque de propreté, garniture complète à fixation non apparente, en aluminium anodisé. Plaques de propreté de grandes dimensions, assorties au béquillage. Béquille rallongée et serrure à axe déporté (Bricard série PMR 912 ou équivalent) le cas échéant.
- butoirs de porte fixés dans les cloisons et murs à hauteur de béquille. Fixation particulièrement solide.
- serrure à becs de cane à condamnation pour locaux sanitaires, douches, WC, bec de cane, fléau targette à voyant « libre-occupé » avec décondamnation extérieure,
- selon précision, oculus ou châssis vitrés intégrés dans les portes, remplissage en simple vitrage clair, de caractéristiques conformes aux normes de sécurité en vigueur (en particulier, vitrages de sécurité en allèges et aux emplacements où la réglementation les impose),
- selon précision des plans et nomenclature, porte vitrée à ossature aluminium, acier laqué ou bois peint et remplissage avec vitrage de sécurité conforme à la réglementation,
- pour les portes tiercées, la partie semi-fixe sera équipée d'une crémone à commande à levier,
- ferme-porte (avec sélecteur de fermeture pour portes à deux vantaux) si précisé dans nomenclature des portes,
- pour les portes coulissantes pas de PV PF½ heure exigé,
- Prévoir une protection en bas des portes pour locaux humides.

⇒ **LOCALISATION :**

✓ D.2.75 :

Fourniture, pose:

- Bloc porte CF 1/2h, stratifiée y compris équipements « rosace, poignée, butée de porte, serrure sur organigramme ». Le stratifié sera de couleur chêne clair au choix du C.H.B.
 - Qté : 1U
- Chassis fixe CF 1/2h, avec un vitrage PF 1/2h. Dimension 3000*1000mm
 - Qté 1U
- Store vénitien aluminium. Un store intérieur doté de lames horizontales 25mm avec un système de guidage par câble, permettant de fixer le store contre la vitre.
Dimension : En fonction du chassis fixe, environ 900*900mm.
 - Qté 3U

⇒ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan et au CCTP. Et suivant les normes en vigueur.

CCTP LOT 10

**Salle Familles
D.2.75**



Galyna DREBIT

30/04/2025

Lot n°10 - Peinture

OBSERVATIONS GENERALES

Il est précisé aux entrepreneurs que pour tous renseignements concernant les dispositions prévues pour les autres corps d'état, qui peuvent interférer ou avoir des incidences pour leur propre lot, ils sont tenus de se référer aux devis descriptifs, plans ou toutes pièces de dossier du ou des lots correspondants.

En particulier, outre les CCTP des autres corps d'état, les entrepreneurs doivent prendre connaissance et intégrer dans leurs offres, les prestations qui leur sont affectées dans les pièces communes administratives ou techniques : CCAP, Rapport initial du contrôleur technique, CCTP TCE.

Il convient toutefois de signaler qu'aucune pièce ne peut être considérée comme élément à caractère limitatif par rapport aux prestations à fournir.

Par le seul fait de soumissionner, chaque entrepreneur reconnaît avoir examiné avec soin toutes les pièces du dossier et avoir signalé aux Maîtres d'œuvre les imprécisions, omissions ou contradictions qu'il aurait pu relever et que toutes solutions y ont été apportées, ou qu'il a personnellement envisagé et pris à son compte toutes mesures propres à y remédier.

De ce fait, aucune omission ou insuffisance de précision, défaut de prévisions de la part de l'entrepreneur, faute de compléments d'études ou tous autres motifs ne sauraient être invoqués par lui, après remise des offres comme en cours d'exécution, pour le soustraire ou tenter de réduire l'importance de ses obligations.

De même, aucun entrepreneur ne pourrait non plus réclamer de supplément en s'appuyant sur ce que des désignations mentionnées sur les plans et devis pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire, ou sur des omissions évidentes qui pourraient se révéler, mais également non dénoncées avant la remise des offres.

Les pièces écrites ou graphiques des marchés pour l'ensemble des corps d'état constituent un tout (chacune des pièces se complétant) que chaque entreprise contractante doit considérer et connaître dans son ensemble.

Par ailleurs, il est fait rappel du prix global et forfaitaire des prestations à réaliser.

NORMES ET REGLEMENTS

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- les documents techniques applicables aux ouvrages de Peinture et de Revêtements muraux collés ou tendus ;
- d'une façon générale, l'ensemble des textes administratifs, réglementaires (lois, décrets, arrêtés, etc.), normatifs (normes, DTU et règles de calcul), codificatifs (Avis techniques, CPT, etc.), applicables à l'opération tant en ce qui concerne la nature des travaux à réaliser que le type de construction concerné et que la nature du marché de travaux passé.

✓ **Prise en compte des contraintes sismiques**

Nous rappelons que les ouvrages structuraux et non structuraux doivent répondre aux exigences parasismiques.

Cet établissement de santé fait partie de la catégorie d'importance IV (établissement de santé dispensant des soins de courte durée). Cela signifie qu'en cas de catastrophe naturelle telle un séisme, ce bâtiment servirait à accueillir les victimes de la catastrophe, doit donc garder la même activité.

En d'autres termes, cela signifie, que la structure, les cloisons, etc. doivent résister ; que les installations techniques (ventilation, pneumatique, etc. doivent continuer de fonctionner normalement).

Se référer aux normes en vigueur.

✓ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'entrepreneur sera tenu de prendre, dans la mesure du possible, les dispositions suivantes dans le cadre de la lutte contre la pollution et de la protection de l'environnement.

Les peintures, vernis, décapants, diluants, colles et produits de traitement du bois sont généralement à base de produits chimiques et sont fréquemment à l'origine de dégagements qui dégradent la qualité de l'air ambiant et peuvent porter atteinte à la santé des usagers.

Dans la mesure du possible, ces produits et plus particulièrement les peintures devront bénéficier, soit de l'écolabel CE, soit d'une autre norme ou label environnemental européen (Ange Bleu, Cygne Blanc).

On limitera l'usage des revêtements de murs susceptibles d'émissions de composés organiques volatils (COV) et on évitera ceux susceptibles d'émettre des gaz toxiques en cas d'incendie.

On veillera également à n'utiliser que des produits ne contenant pas d'éléments nocifs pour la couche d'ozone et pas de métaux lourds. A l'exception des produits contenant un liant renouvelable, il ne sera pas admis de produits contenant plus de 8% de solvants autres que l'eau. Les solvants chlorés ou aromatisés ne sont pas admis.

✓ Déchets de chantier et emballages

Il est rappelé les textes essentiels à ce sujet :

- Décret no 92-377 du 1er avril 1992 relatif aux déchets résultant de l'abandon des emballages.
- Décret no 92-1074 du 2 octobre 1992 relatif à la mise sur chantier, à l'utilisation et à l'élimination de certains produits dangereux.
- Décret no 94-609 du 13 juillet 1994 relatif aux déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages.
- Directive 94/62/CE du 20 décembre 1995 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

L'entrepreneur de peinture est responsable de ses déchets, ces déchets étant essentiellement les contenants tels que bidons, pots et autres emballages.

L'entrepreneur doit stocker ses déchets et les trier dans des bennes différentes, selon le solvant. Des sociétés spécialisées se chargent ensuite de recycler les produits souillés.

L'entrepreneur peut également nettoyer lui-même ses contenants, dans la mesure où il possède l'équipement nécessaire.

Tous les frais engendrés par l'élimination de ses déchets sont implicitement compris dans le prix du marché.

✓ PRINCIPE DE PRESCRIPTION

Conformément aux recommandations de la NF P 74-201-1 Référence DTU 59.1, et sauf indications contraires pour des descriptions particulières, la définition des prestations demandées est établie sans description des opérations nécessaires mais en précisant :

- la nature et qualité du subjectile, l'état de finition recherché, l'aspect demandé et la nature du produit à utiliser ;
- ceci en respectant la terminologie de la Norme DTU précitée.

L'entrepreneur se référera donc à ce document pour apprécier la nature des prestations de préparation et de finition à réaliser.

Pour chaque type de produit :

- Marque, type et caractéristiques à indiquer impérativement dans l'offre ;
- D'une manière générale, le choix des matériaux et des coloris seront déterminés par le Maître d'œuvre et le Maître de l'ouvrage - Possibilité de trois coloris différents par type de produit.

Par ailleurs, l'entrepreneur sera tenu de prendre les dispositions répondant aux réglementations et recommandations rédigées dans le cadre de la lutte contre la pollution et de la protection de l'environnement.

Pour le traitement des parois verticales intérieures, il est prescrit l'emploi de peintures naturelles.
Ce type de produit pourra être généralisé pour l'ensemble des prestations de peinture.
En tout état de cause, il sera au moins utilisé des peintures labellisées "Eco Label".

✓ DESCRIPTIONS DES TRAVAUX DE PEINTURE ET REVÊTEMENTS MURAUX

Les peintures (et vernis) utilisées doivent répondre aux exigences réglementaires en termes d'émission de COV au 1er janvier 2010 fixées dans la directive COV 2004. (Le label NF environnement est demandé). Les peintures proposées doivent être accompagnées de fiches fdes.

✓ PEINTURE DES PAROIS VERTICALES INTERIEURES

✓ Travaux préalables

Préparation du support pour la pose ultérieure des peintures.

✓ Peinture sur murs courants

Peinture sur plaque de plâtre avec toile de verre - finition A

- Etat de finition : A

- Aspect : Brillant, satiné ou mat selon la nature des locaux

- Produits :

> couche d'impression à base de résines alkydes et acryliques, contenant 8 g/l de COV maximum, classé A+, bénéficiant du label NF Environnement, de type MUOPRIM de chez Seigneurie ou équivalent.

> couches de finition aspect satiné à base d'une émulsion de résines alkydes et acryliques, contenant de 20 g/l de COV maximum, classé A+, bénéficiant du label NF Environnement, de type EVOLUTEX SATIN de chez Seigneurie ou équivalent.

Choix de couleurs différenciées suivant les locaux dans l'ensemble du "Chromatic"

✓ PROTECTION MURALES PAR BANDES PVC

Fourniture et pose de bande de protection et d'habillage en PVC rigide, coloré dans la masse, classement au feu M1.

Pose par double encollage néoprène ou collage acrylique suivant prescription du fabricant.

Epaisseur supérieure ou égale à 1,5 mm

Bord supérieur chanfreiné. Choix de couleur dans l'ensemble de la gamme du fabricant.

Type Décochoc de SPM ou Color Plaque de C/S France ou techniquement équivalent.

Hauteur = 1,10 m. Couleur : CS France Blanc neige lisse 9003

✓ NETTOYAGE DE FINITION

A l'issue de chaque phase, il sera prévu :

Avant le démarrage des travaux de mise en peinture, le lot Peinture doit un dépoussiérage complet de l'ensemble des supports.

En fin de travaux TCE, avant le début des OPR (Opérations Préalables à la Réception), un premier nettoyage général de finition (sols, murs, vitres, appareils sanitaires etc.) sera exécuté par le lot Peinture et à ses frais.

Après les OPR, pour la Réception des travaux et mise à disposition des locaux au Maître de l'ouvrage, un deuxième nettoyage général de finition (sols, murs, vitres, appareils sanitaires etc.) sera exécuté par le lot peinture et à ses frais.

L'Entreprise doit, pour tous les locaux du bâtiment, le nettoyage de mise en service, toutes fournitures, main d'œuvre et sujétions incluses pour et durant la période de réception :

- Sols, quelle que soit la nature des revêtements, y compris les circulations, escaliers ;
- Appareils sanitaires, W-C, compris toutes robinetteries correspondantes, plafonds suspendus, etc. ;
- Appareillage électrique, interrupteurs et prises, armoires et tableaux de distribution ;
- Menuiseries intérieures ou extérieures, mobilier, bois ou métal, béquilles, poignées, verrous et tous systèmes de fermeture de portes, châssis, etc. les verres et glaces aux deux faces, y compris sur fenêtres extérieures, etc.

⇒ **LOCALISATION :**

✓ D .2.75 :

- Préparation des surfaces « cloisons, murs »
 - Qté : 38 m²
- Mise en peinture de toutes les parois verticales.
 - S : 38 m²
- Mise en peinture cadre de porte 90*205 et châssis fixe 3000*1000mm.
 - Qté : 13ml

✓ Circulation :

- Préparation des surfaces « cloisons, murs »
 - Qté : 10 m²
- Mise en peinture de toutes les parois verticales.
 - S : 10 m²
- Pose d'une protection type décochoc au niveau de la circulation tête de lit.
Dimension : 4.65*1.10m et 0.30*1.10m
 - Qté 5.45m²

- ➡ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan et au CCTP. Et suivant les normes en vigueur

CCTP LOT 11
Salle Familles
D.2.75



Galyna DREBIT

30/04/2025

LOT 11 - REVETEMENT DE SOL

⇒ OBSERVATIONS GENERALES :

NORMES ET REGLEMENTS

Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation applicable en France telle qu'elle se trouvera être en vigueur à la date de remise des offres. En particulier, les travaux seront conformes aux prescriptions techniques contenues dans les lois, décrets, arrêtés et circulaires applicables en France, ainsi que dans les cahiers des clauses techniques générales, les documents techniques unifiés (cahier des charges, cahier des clauses spéciales, cahier des clauses techniques, mémento), les normes, les avis techniques, les exemples de solutions et/ou le(s) document(s) suivant(s):
les documents techniques applicables aux travaux de ce corps d'état

CLASSEMENT

L'entrepreneur respectera les prescriptions la notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux (Cahier du CSTB n° 3509, novembre 2004).
Les revêtements mis en oeuvre devront avoir des classements (UPEC, acoustique, ou autre), égaux ou supérieurs aux classements réglementaires demandés dans les locaux concernés, selon réglementation.

Pour tous les sols :

Revêtements en lés collés avec joints soudés, en PVC recyclé plastifié répondant au classement UPEC indiqué ci-après.

PVC recyclé à hauteur de 25 % minimum avec certificat de traçabilité.

Les fiches FDES seront jointes et les revêtements mis en oeuvre seront labélisées EMICODES EC1 (très faible émission de COV) ; il en sera de même pour les colles.

Traitement fongistatique et bactériostatique.

Traitement de surface en usine permettant de s'affranchir de l'application d'une émulsion autolustrante avant la mise en service, type topclean ou techniquement équivalent.

Lés de 2,00 m. de largeur.

Mise en œuvre suivant les prescriptions du fabricant : pose collée avec une émulsion acrylique, joints soudés à chaud.

L'enduit de lissage employé sera de type P3 ou P4, selon classement UPEC des locaux.

Conformément au DTU 53.2, dans le cas de pose de revêtements PVC sur dallage, il sera prévu une protection contre les remontées d'humidité (produit sous avis technique).

Classement U P E C : selon localisation et précisions sur le cahier de synthèse des prestations, et au minimum en stricte conformité avec le classement UPEC des locaux, selon cahier 3509 du CSTB de novembre 2004.

Tenue au feu : matériau M3 et solidement fixé.

Le choix des coloris portera sur l'ensemble de la gamme du fabricant.

Possibilité de choix différent en fonction de la nature des locaux.

Possibilité de découpe à l'ultrason et incrustation de couleur différente dans certains sols.

PVC U4P3 Compact

PVC hétérogène compact - U4P3

Revêtement PVC hétérogène calandré pressé non chargé, groupe T d'abrasion.

Décor dans la masse sans couche d'usure transparente obtenu par pressage très haute pression de particules incrustées dans une couche d'usure calandree colorée et renforcée par une grille de verre.
Poids total de 2 680 g/m².

Taux d'émission de composés organiques volatils dans l'air inférieur à 250 µg/m³ (TVOC après 28 jours).

Ce revêtement de sol bénéficiera d'une garantie de 10 ans.

Caractéristiques techniques :

- Epaisseur totale : 2 mm
- Classement UPEC certifié : U4 P3 E2/3 C2
- Poinçonnement rémanent NF EN 433 : $\approx 0,10$ mm
- Réaction au feu : B_{fl} - s1 sur support ciment
- Groupe d'abrasion : T
- Glissance (coef.) selon NF EN 13893 : ≥ 0.30 (DS)
- Solidité lumière ≥ 6
- FDES conforme à la Norme NF P01-010
- Atténuation acoustique : - 6 dB

Revêtement de type Taralay Matières de Gerflor ou techniquement et esthétiquement équivalent.
Choix complet de couleur.

Particularité :

Une bande d'une couleur différente au reste du sol sera posée sur la pente réalisée avec le ragréage à forte épaisseur.

Finitions

Traitement des remontées en rives :

Les rives feront l'objet d'une remontée en plinthe du matériau de sol, sur une hauteur de 10 cm environ, avec profilés PVC pour remontée en plinthe complète type 0481 de Gerflor, PAD10 de Tarkett ou techniquement équivalent.

DIVERS OUVRAGES

Reprise de sol

Reprise ponctuelle de sol au droit des cloisons supprimées ou remaniées. Le revêtement mis en oeuvre sera de teinte la plus approchante du revêtement en place.

Compris réalisation de remontées en plinthes complémentaires.

Bouchage des trous éventuels et suppression des irrégularités de sol en vue de la pose du revêtement de sol.

Profilés de jonction

Profilés type Schluter-Systems ou équivalent pour les raccords entre revêtements de sol différents ou d'épaisseurs différentes (jonction entre neuf et existant, liaison avec l'escalier, etc.).

Coloris au choix de l'Architecte.

Couvre joints de dilatation ou de rupture

Pose de couvre-joints en sol pour joints de dilatation ou de rupture, en aluminium de 96 mm de large environ avec joint souple élastomère, type J12 de Dinac ou techniquement équivalent.

Pose de couvre-joints verticaux, en aluminium de 96 mm de large environ avec joint souple élastomère, type J12 de Dinac ou techniquement équivalent.

- ✓ **Nettoyage avant réception :**
- ✓ **Il sera effectué un nettoyage soigné de tous les locaux avant livraison.**

⇒ **LOCALISATION :**

✓ D.2.75 :

- Dépose et évacuation en décharge contrôlée du sol existant.
 - Qté : 13m²
- Préparation du support, rebouchages, ragréage, ponçage,.....etc.
 - Qté : 13m²
- Fourniture et pose du nouveau sol U4P3 compact avec remontée de plinthe.
 - Qté : S=13m², P=13ml

✓ Circulation :

- Fourniture et pose de plinthe PVC grise, identique aux plinthes existantes.
 - Qté : 5 m

➡ Réalisation de tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages tels que indiqué sur le plan et au CCTP. Et suivant les normes en vigueur